

Chèque outils numériques

Nature des opérations subventionnables

Renforcer la compétitivité des hébergements en améliorant la qualité du service et la performance numérique par le soutien à la création et à la modernisation d'un site internet.

Bénéficiaires

1- Etablissement hôtelier exploité à titre individuel ou en société (SCI sous réserve que les actionnaires majoritaires de la société d'exploitation soient également majoritaires de la SCI).

Sont exclus : l'hôtellerie de chaîne et les résidences de tourisme ainsi que tout établissement ayant fait l'objet d'une reprise depuis moins de 30 mois.

2- Etablissement hôtelier de plein air exploité à titre individuel ou en société (SCI sous réserve que les actionnaires majoritaires de la société d'exploitation soient également majoritaires de la SCI) ou, en cas de carence de l'initiative privée, commune ou établissement public de coopération intercommunale.

Sont exclus : les établissements ayant fait l'objet d'une reprise depuis moins de 30 mois.

3- Village de vacances classé exploité par une entreprise ou une association, ou commune ou établissement public de coopération intercommunale.

Conditions de recevabilité

Opérations éligibles

Prestation de création ou de modernisation d'un site internet comprenant :

- l'analyse du positionnement marketing de l'établissement et la formalisation du cahier des charges du site
- la rédaction du contenu et la réalisation du site
- la formation à l'animation simple du site.

CONTACT

M. le Président du Conseil général

Direction du développement économique et international (DDEI)
Service d'appui à l'économie et à l'emploi – Tél. 02 98 76 20 67
32, boulevard Duplex – CS 29029 – 29196 Quimper Cedex

Critères d'éligibilité

Etude réalisée selon une approche de stratégie commerciale, marketing et de communication et conforme au cahier des charges intégré au dossier de subvention.

Financement départemental

70% des dépenses HT avec un plafond d'aide de 3 500 € sur 5 ans.

Constitution du dossier

Le dossier complet avec les pièces justificatives doit être déposé au Conseil général - Direction du Développement Economique et International - 32 Boulevard Duplex - CS 29029 - 29196 Quimper Cedex (☎ 02.98.76.20.67), **avant** la réalisation de la prestation, toute exécution antérieure étant exclue de la base subventionnable.

Régime d'aides

Dispositif d'aide pris en application du règlement UE N°1407/2013 relatif aux aides «de minimis» adopté par la Commission européenne le 18 décembre 2013, qui limite le montant d'aides publiques attribuées sous ce régime à 200 000 € sur une période de 3 exercices fiscaux.